

Westphalie, imprimeur à Louvain, avoit aussi été copiste de livres. Golsch, & Sachsel prennent cette qualité de *clerici* tant à la fin du St. Athanase de 1477, que dans l'Ammien Marcellin. . . . Etienne Planck, autre imprimeur à Rome, prend aussi la qualité de *clerici patavensis* à la fin de son édition du *Liber pontificalis*, ou *Pontificale romanum*, de 1585. Nous voyons encore des traces de la même signification du mot *clerici* dans nos clercs de notaires & de procureurs, qui ne sont, pour ainsi dire, que des copistes. Anciennement les gens de loi appelloient *clercs* ceux qui écrivoient sous leurs ordres (a) „.

C'est avec une satisfaction particulière que nous avons lu la note qui se trouve à la page 76, touchant un enfant de Trente, massacré par les Juifs en haine de la foi chrétienne. Il y avoit long-tems que nous cherchions quelque document sur ce sujet pour apprécier la justification que les philosophes

(a) Il est bon de remarquer cependant que cette seconde signification du mot *clerici*, est réellement une suite de la première. Dans les siècles d'ignorance, on ne cultivoit les sciences que dans les cloîtres & les cathédrales. Les clercs étoient occupés à copier non-seulement les compositions des évêques, des chanoines, des abbés, & sur tout les livres d'église, mais encore les manuscrits des anciens auteurs qui ont servi aux belles éditions qui enrichissent aujourd'hui nos bibliothèques. Le mot *clerici* est resté aux copistes séculiers parce qu'ils sembloient remplir la tâche des clercs.